

Règlement du fonctionnement de l'action « Les Galeries pêtent une case ! »

ARTICLE 1 - L'organisateur

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert., avec siège social à 4000 Liège, Place Saint-Lambert n°27, BCE n° 0872.237.361, organise une action avec obligation d'achats dans les commerces des Galeries : « Les Galeries re-pêtent une case ! ». Cette action aura lieu du samedi 3 juin, 10h, au samedi 17 juin 2023 à 18h30.

ARTICLE 2 - Les participants

L'animation est accessible aux personnes physiques d'au moins 18 ans. La participation à l'animation est limitée à 1 fois par jour maximum et ce du 3 au 17 juin inclus. Pour participer, chaque personne devra renseigner son nom, son prénom, son adresse mail et devra présenter des tickets de caisse des commerces des Galeries St Lambert daté du jour et pour un montant de minimum 75€ et accepter que ces tickets de caisse soient marqués d'un tampon (dans le but de ne pas être réutilisés et donc éviter la fraude). Attention, un seul casier ne peut être ouvert par participant peu importe le montant total des tickets présentés, tant qu'ils atteignent 75€ minimum. Après la participation, chaque personne sera invitée à noter l'animation sur Google via un QR Code présent sur la zone d'animation.

La violation de cette règle sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du concours. La participation au concours implique une attitude loyale dans le respect absolu des règles et des droits des autres participants et d'autres parties.

Les hôtes et hôtesse présents sur la zone ont le droit de refuser l'accès aux participants qui tenteraient de frauder et ou de détourner le règlement.

ARTICLE 3 – L'accès au concours, le concept et le déroulement de l'action

Dans le cadre de l'action « Les Galeries re-pêtent une case ! », les Galeries St Lambert offrent l'opportunité d'ouvrir un casier comprenant un/des cadeau(x) sur présentation d'un ou plusieurs tickets de caisse des commerces des Galeries St Lambert, d'un montant minimum de 75€ et daté du jour. Cette action aura lieu tous les jours du samedi 3 au samedi 17 juin de 10h à 18h30, sauf les dimanches.

Pour pouvoir participer, les participants doivent se rendre sur la zone d'animation située au RDC du shopping. Ils seront accueillis par une hôtesse et ils devront donner ces informations : nom, prénom et adresse mail. Ils devront ensuite présenter leur(s) ticket(s) de caisse des commerces des Galeries St Lambert uniquement, pour un montant minimum de 75€ et daté(s) du jour. Ils recevront ensuite un jeton et pourront jouer à la machine à pince (toujours gagnante). Ils gagneront une boule dans laquelle se trouvera un papier reprenant un numéro de casier et un code unique permettant d'ouvrir le casier en question. Dans ce casier, il y aura toujours un ou plusieurs cadeaux offert(s) par les commerçants des Galeries.

L'accès au concours nécessite une action de la part du participant.

Il est important de préciser que lorsque tous les casiers ont été ouverts (et sont donc vides), il n'y a plus de possibilité de participer, car les 1000€ de cadeaux auront été offerts. Il faudra dès lors retenter sa chance un autre jour mais avec des tickets de caisse datés du jour uniquement.

ARTICLE 4 - Les prix offerts :

En participant, chaque personne a la possibilité de remporter, au hasard, des cadeaux divers ou Gift cards offerts par les commerces participants des Galeries St Lambert. Chaque jour, les 68 casiers sont remplis avec les cadeaux et il aura plus de 1000€ de cadeaux (Gift cards, cadeaux physiques, bons, jeux, livres et autres) à gagner par jour, tous les jours du 3 au 17 juin 2023 (sauf les dimanches).

Chaque participant repartira avec un ou plusieurs cadeaux. Il y aura également deux gagnants qui remporteront le remboursement de tous leurs tickets de caisse présentés le jour-même à l'hôtesse pour pouvoir participer à l'action et qui auront été encodés dans le fichier Excel (Et pour un maximum de 250€) ! Ce montant sera remboursé en gift cards des Galeries St Lambert. Cette gift card sera valable 1 an dans tous les commerces participants au programme de Gift card.

L'organisateur du concours ne fait ou ne donne aucune garantie à propos du prix et ne peut être tenue responsable des accidents ou des dégâts occasionnés (in)directement par le prix gagné.

Aucune correspondance écrite ne sera échangée à propos de ce concours, en dehors de celle mentionnée au point précédent.

Le prix est personnel, indivisible, non échangeable en numéraire et non cessible à un tiers. Il devra être accepté tel que décrit ci-dessus.

ARTICLE 5 - Le règlement

Les participants sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement. La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du règlement.

L'organisateur se donne le droit de modifier le présent règlement en cours d'action en fonction du nombre de casiers ouverts et du succès de la campagne. Le nombre de participants et le nombre de cadeaux pourront évoluer ou être modifier en fonction de ces éléments.

ARTICLE 6 - Responsabilités

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de données erronées (numéro de téléphone, adresse...), qui pourraient indiquer une adresse incorrecte ou inconnue du participant.

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin au concours à n'importe quel moment et ce, sans dédommagement des participants ou de tiers.

Chaque cas qui n'est pas mentionné par le présent règlement sera jugé par l'organisateur. Il n'y a pas d'appel possible contre sa décision.

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de l'indisponibilité du site internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus informatique, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.



ARTICLE 7 – Les données personnelles

En complétant ses données personnelles sur le formulaire, le participant déclare accepter formellement l'utilisation de ces données à des fins d'identification et de publication de son nom et adresse email s'il remporte le concours.

Les données à caractère personnel des participants seront traitées en vue de l'organisation du présent concours ainsi qu'en vue de les informer d'autres actions ou promotions des Galeries St Lambert. L'organisateur se réserve le droit de faire usage à des fins promotionnelles du nom du gagnant, ainsi que des photos et vidéos prises lors de la remise ou lors du déroulement du prix.

Les données personnelles qui sont collectées dans le cadre du présent concours peuvent être utilisées par L'ASBL Association des Galeries St Lambert à des fins de marketing direct. Le participant au concours peut s'opposer à l'utilisation de ces données aux fins décrites ci-dessus et dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles en s'adressant par écrit à : Les Galeries St Lambert, place Saint-Lambert n°27 à 4000 Liège, en joignant une copie du recto de sa carte d'identité. Il peut à tout moment s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de marketing direct en s'adressant par écrit à l'adresse ci-dessus.

ARTICLE 8 – Renseignements

Aucune autre information à propos du concours ne sera fournie, que ce soit par téléphone ou par écrit.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ont force probante, sauf erreur manifeste, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au concours.

Le présent règlement est conforme au droit belge.

ARTICLE 9 – Plaintes

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert
Place Saint Lambert, n°27
4000 - Liège.

Les tribunaux de Liège sont seuls compétents en cas de désaccord à propos de l'interprétation et de l'application du présent règlement.